

# **ARRETE N°08/2018**

Le Maire de la Commune de MARANGE-SILVANGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L 325 et L 325-11

VU l'instruction Interministérielle du 07 juin 1977 sur la signalisation routière,

**CONSIDERANT**, qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, rue de la Vallée (monument des Prussiens) et rue Saint François à hauteur de la Station de lavage Label Bulle, en raison de travaux de pose de réseaux et d'armoire Télécoms, effectués par la société BLUEWIRE France 17 rue Claude Chappe 57070 Metz.

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du **mardi 06 février 2018 jusqu'à fin des travaux**, le stationnement sera interdit et la circulation se fera sur chaussée rétrécie dans l'emprise du chantier.

**Article 2** : La circulation sera régulée si besoin, par une personne munie d'un piquet K10.

**Article 3** : La signalisation réglementaire sera apposée par l'entreprise pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

**Article 4** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par Procès-Verbal qui sera transmis aux tribunaux compétents

**Article 5** : La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire  
Marange-Silvange, le 5 février 2018  
Le MAIRE :

Marange-Silvange, le 5 février 2018  
Le MAIRE :

Yves MULLER

Yves MULLER